

Joueur remplacé (LOI 3)

Un joueur remplacé devra quitter le terrain par le point des limites le plus proche de l'endroit où il se trouve. (Sauf si l'arbitre lui indique qu'il peut sortir rapidement entre les bancs des équipes pour une question de sécurité ou de blessure).

Coup d'envoi (LOI 8)

L'équipe qui remporte le tirage au sort choisit le camp dans lequel elle souhaite commencer ou le ballon.

- Si elle choisit le ballon, l'équipe adverse aura le choix du camp.
- Si elle choisit le camp, l'équipe adverse aura le coup d'envoi.

Officiels d'équipes (LOI 5 & 12)

Les arbitres pourront dorénavant infliger des cartons aux officiels d'équipe présent sur les bancs de touche s'il n'ont pas un comportement responsable. Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, l'entraîneur principal recevra un avertissement et sera ensuite exclu s'il ne dévoile pas le fautif.

* [Détails en page 2](#)

Coup de pied de but et coups francs (LOI 13 & 16)

Lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc en faveur de la défense dans la surface de réparation, le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été botté et aura bougé.

Il n'aura donc plus à sortir de la surface de réparation pour être joué.

Au moment où le ballon est botté, les adversaires devront, s'ils ne disputent pas le ballon, se trouver en dehors de la surface de réparation et au moins à 9,15m du ballon.

Balle à terre (loi 8 & 9)

La nouvelle procédure vise à ne plus disputer une balle à terre.

La balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment où le jeu a été arrêté,

- le ballon se trouvait dans sa surface de réparation, ou
- la dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation.

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon a pour la dernière fois été touché par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre. Il s'agit de clarifier les pratiques et de ne pas perdre de temps. L'arbitre rendra tout simplement le ballon à l'équipe qui en avait la possession.

Coups francs (LOI 12 et 13)

Si l'équipe qui défend forme un mur de trois joueurs ou plus, les attaquants doivent se tenir à au moins 1 mètre de ce mur.

Si cette distance n'est pas respectée, un coup franc indirect sera accordé à l'équipe qui défend.

Coup franc joué rapidement vs Carton jaune/rouge

Si l'arbitre appelle une faute passible de carton jaune ou rouge, mais que l'équipe adverse au joueur fautif joue rapidement pour créer une occasion de but claire, l'arbitre peut maintenant avertir ou expulser le joueur en question au prochain arrêt de jeu.

Ce document doit être utilisé à titre éducatif et n'a pas préséance sur les lois du jeu de l'IFAB et/ou sur les règlements de la compétition.



Mise en garde aux officiels d'équipes (LOI 5 & 12)

Les exemples suivantes devraient résulter par un avertissement verbal. Sauf si elles sont faites de façon répétées et/ou abusives.

- Pénétrer sur le terrain de manière respectueuse, sans chercher la confrontation
- Ne pas coopérer avec un officiel de match. Ex.; ignorer une instruction/demande d'un arbitre.
- Exprimer un léger désaccord envers une décision arbitrale.
- Quitter plusieurs fois la surface technique sans commettre d'autre infraction.

Carton Jaune aux officiels d'équipes (LOI 5 & 12)

Les infractions suivantes sont passibles d'un avertissement. *Cette liste est non-exhaustive.*

- Ne pas respecter – clairement et avec persistance – les limites de la surface technique ;
- Retarder la reprise du jeu de son équipe ;
- Pénétrer volontairement dans la surface technique de l'équipe adverse (sans chercher la confrontation) ;
- Manifester sa désapprobation par la parole ou par des gestes (Ex. botter une bouteille, applaudir l'arbitre sarcastiquement.);
- Demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire ;
- Effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice ou offensante ;
- Adopter avec persistance un comportement répréhensible (mises en garde répétées) ;
- Se comporter d'une manière irrespectueuse envers le jeu.

Carton Rouge aux officiels d'équipes (LOI 5 & 12)

Les exemples suivantes sont passibles d'exclusion. *Cette liste est non-exhaustive.*

- Retarder la reprise du jeu de l'équipe adverse (par exemple en gardant le ballon ou en le dégageant, ou en faisant obstacle à un joueur) ;
- Quitter délibérément la surface technique pour :
 - signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre ;
 - agir de manière provocatrice ou offensante ;
- Pénétrer dans la surface technique de l'équipe adverse de manière agressive ou en cherchant la confrontation;
- Jeter ou botter délibérément un objet sur le terrain ;
- Pénétrer sur le terrain pour :
 - chercher la confrontation avec un arbitre (y compris à la mi-temps ou à l'issue du match) ;
 - interférer avec le jeu, un adversaire ou un arbitre ;
- Se comporter de manière agressive ou physique (incluant crachat et morsure) envers tout joueur, remplaçant, joueur remplacé ou officiel des deux équipes, ou tout arbitre, supporter ou autre personne (ramasseur de balle, stadier, officiel de la compétition, etc.) ;
- Recevoir un second avertissement au cours du même match ;
- Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers ;
- Utiliser de manière illicite des équipements électroniques ou de communication et/ou se comporter de manière inappropriée du fait de l'utilisation d'équipements électroniques ou de communication ;
- Adopter un comportement violent.

Département Arbitrage ARSRS

360, rue Lawrence, suite 2350 | Greenfield Park (Québec) J4V 2Z4
T. 450.926.9062 poste 231 | Courriel. arbitrage@arsrs.com
www.arsrs.com

